

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2010

Présents : Mmes Ch. MERKT , A. Marie SEIGEOT

Mrs : F. BUSSER , D. HAININ, Ch. LE COSQUER , S. RIVIERE, P. ROUGY ,
P. Vincent ROY

Absents : Mme V. EHRET (pouvoir à P.V. ROY)

Mr D. MUNIER (pouvoir à Ch. MERKT)

Compte-rendu de la séance du 6 avril 2010.

Le compte-rendu est adopté sans remarque particulière

Dégâts des eaux.

Le maire informe le conseil municipal des investigations concernant l'origine des fuites d'eaux récurrentes provenant de la salle d'eau du premier étage de la mairie. La cause apparaît comme étant une mauvaise réalisation des écoulements lors de la rénovation de ce logement.

Des travaux importants seront nécessaires. Le maire est autorisé à signer les devis et à avoir recours à l'assurance des bâtiments communaux.

Classement sonore des infrastructures routières..

La Préfecture demande un avis de la municipalité à propos d'un projet d'arrêté révisant le classement sonore des infrastructures routières, lequel date de 1999.

La commune de Banvillars est concernée essentiellement par le cas de la RN 1019, laquelle serait classée au niveau 2. En ce cas la nuisance sonore doit être prise en compte pour tous les nouveaux bâtiments qui se construiraient à moins de 250 mètres de cette infrastructure. Il faudra intégrer cette contrainte dans un futur PLU.

Le conseil municipal prend acte de cette mise à jour, mais s'étonne que les contraintes ne soient envisagées qu'au niveau des particuliers et pas du tout au niveau des constructeurs de ces infrastructures bruyantes.

Travaux et subventions

Le maire rappelle que la réalisation des aménagements aux entrées du village est envisagée pour 2011 et qu'elle reste dépendante du niveau des subventions. Or les perspectives sont moroses en ce qui concerne les aides financières. Il est hors de question d'endetter excessivement la commune. Il faudra donc attendre des chiffres précis pour savoir si ces travaux sont possibles.

Rapport sur l'eau potable.

Le syndicat des eaux de Champagny a fait parvenir son rapport annuel sur la distribution, le prix et la qualité de l'eau qui est fournie à la commune. Les coûts

augmentent lentement, mais restent très raisonnables. Les contrôles de qualité sont satisfaisants.

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Contrat d'engagement d'un agent occasionnel.

Le congé de maladie de la secrétaire de mairie a été prolongé jusque fin juillet. On ne sait s'il y aura d'autres prolongations. Certaines écritures de comptabilité sont urgentes et indispensables. Le conseil municipal autorise donc le maire à avoir recours à l'aide occasionnelle d'autres agents expérimentés et immédiatement opérationnels et à signer les contrats d'engagement correspondants.

De même le maire est autorisé à signer la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dans le but de pourvoir à l'indisponibilité momentanée des agents.

Boucle Haut Débit Aire Urbaine.

Deux conseillers municipaux ont assisté à la réunion d'information organisée par le SMAU. Pour faire le point sur l'état d'avancement du projet. Banvillars serait desservi par la technique du wifi-max. La commune n'a pas été sollicitée pour l'installation de relais sur un point haut. Des questions se posent toujours sur le fonctionnement pratique du système et sur le délai de sa mise en route concrète.

Questions diverses..

L'agent technique demande de modifier ses horaires (commencer le matin à 6h) en raison de la chaleur. Le problème est de savoir quelles seraient ses tâches entre 6h et 8h. Ch Le Cosquer est chargé d'assouplir éventuellement les horaires, au coup par coup, en fonction de la météo et du travail à faire.

Lors de la dernière réunion du conseil d'école la répartition des élèves dans les classes du RPI à la rentrée, a été présentée. Il y aurait à Banvillars un groupe homogène de CM2 (23 élèves).

Urcerey : CM1 et une partie des CE2, à Buc les autres CE2 et une partie des CE1 et à Argiésans les CP et les autres CE1.

La population scolarisée reste importante pour Banvillars : 17 élèves en maternelle et 27 en élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30